



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DÉLIBÉRATION N°2023/03/37

### **OBJET**

### **Demande d'adhésion à l'Agence française des chemins de Compostelle**

Séance du 29 mars 2023  
Date de convocation : 16 mars 2023  
Membres en exercice : 37  
32 présents – 36 votants

L'an deux milles vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Eric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président - Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Rachida OUJEDDOU, Isabelle PINON, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Mohamed TOUHAMI - Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER.

### **Absent**

- Jean-François THOMAS

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Christiane ESPUCHE**

### **EXPOSE**

Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998.

Parmi les quatre chemins inscrits, la voie d'Arles ou Via Tolosana passe par les communes de Beauvoisin et Vauvert.

Cette voie est balisée en tant que sentier de grande randonnée (GR) n°653.

L'Office de Tourisme intercommunal a engagé ces dernières années avec ses partenaires socioprofessionnels du tourisme, un plan d'aménagement, d'équipement et de promotion de cet itinéraire.

Cela s'est traduit par l'amélioration de la signalétique urbaine pour la traversée de Vauvert, l'aménagement de haltes d'interprétation sur les sites du Cournier à Vauvert et du Château Beaubois sur Beauvoisin, l'accompagnement des socioprofessionnels à la mise en place d'une offre d'accueil adaptée pour les pèlerins (hébergement, restauration) et la réalisation d'une brochure présentant le tronçon Saint Gilles – Vauvert – Gallargues le Montueux.

Pour ce faire, l'Office de Tourisme avait adhéré à l'Agence française des chemins de Compostelle. Cette adhésion a permis au territoire d'être accompagné dans ce projet et de valoriser cette étape au sein du réseau.

En effet, l'Agence française des chemins de Compostelle a pour objet de revitaliser, qualifier et valoriser les anciens itinéraires de pèlerinage vers Compostelle, en tant que bien culturel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En ce sens, elle anime le réseau du bien culturel, accompagne les territoires dans le développement de la fréquentation des itinéraires, la mise en valeur du patrimoine, la coopération entre les porteurs de projets sur chaque itinéraire, les échanges de bonnes pratiques et assure la promotion de l'intégralité du tissu des sentiers et des communes haltes.

Conventionnée avec la Fédération française de la Randonnée Pédestre, l'association Sites et Cités remarquables de France, le Centre des Monuments Nationaux, la Fédération Française des Associations des Amis des Chemins de Compostelle ou encore l'Université Toulouse – Jean Jaurès et des nombreux éditeurs, l'Agence compte désormais plus de 161 adhérents dans 10 régions parmi les collectivités, les offices de tourisme, les associations, les hébergeurs et autres personnes qualifiées.

Les territoires adhérents bénéficient du soutien de l'Agence pour :

- le conseil dans le montage des projets
- une expertise dans la valorisation du rôle de Halte sur un itinéraire
- les informer régulièrement sur les actions, projets, concours, rencontres...
- consacrer une page de présentation du territoire sur son site internet
- diffuser les informations du territoire sur son site internet
- obtenir des tarifs préférentiels sur leurs prestations (conférences, formations, créations d'expositions, cartes...), ventes (crédencials, affiches, carte du bien UNESCO...), locations d'expositions itinérantes
- être accompagnés dans la sensibilisation de la population locale par des contributions rédactionnelles ou par des conseils en programmation culturelle
- l'élaboration des plans de gestion des composantes inscrites au patrimoine mondial
- être accompagnés dans les actions de préservation et de valorisation de l'itinérance et des itinéraires

- être représentés auprès des instances nationales et internationales.

En 2023, le projet de valorisation de l'itinéraire en Petite Camargue se poursuit avec l'accompagnement par l'Office de Tourisme de la ville de Vauvert au label Commune Halte. L'Office souhaite continuer de vendre les crédencials aux pèlerins de passage.

Avec l'intégration de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue au sein des services communautaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, il est donc proposé au Conseil de communauté de reconduire cette adhésion à l'Agence française des Chemins de Compostelle afin de permettre à l'Office de Tourisme de poursuivre le développement touristique des itinéraires culturels du territoire, notamment celui de Saint-Jacques de Compostelle.

L'adhésion annuelle 2023 au quatrième collège « Communes et Intercommunalités » s'élève à 900€ pour les territoires de 20 001 à 30 000 habitants.

## **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023/03/36 du 29 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe du Service Public Administratif Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, Mutualisations et attribution des fonds de concours » du 14 mars 2023 ;

**Vu** l'examen en Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Cœur de Petite Camargue du 16 mars 2023 ;

**Vu** l'examen en Commission Développement Touristique du 16 mars 2023 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 22 mars 2023 ;

**Considérant** les statuts de l'Office de Tourisme intercommunal Cœur de Petite Camargue, notamment son article 1 relatif aux missions de l'Office de Tourisme et précisant que l'Office a mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique touristique locale en lien avec les différents partenaires institutionnels et de contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local (public, privés, associatifs).

## **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER l'adhésion à l'Agence française des Chemins de Compostelle.
- De DESIGNER Madame Christiane ESPUCHE, Vice-Présidente déléguée au Développement touristique et fluvial, pour représenter la Communauté de communes auprès de l'Agence française des Chemins de Compostelle.
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, Madame la Vice-Présidente, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**

